

Permanence des élus - du 28 février au 5 mars 2022

Afin de faciliter l'échange et la concertation, la Municipalité troyenne assure une permanence continue, toutes les semaines, dans chacun des 7 quartiers de la cité. Les élus sont à votre écoute sans rendez-vous :

o Lundi 28 février, de 10h à 11h30

Rachida BOUDADI, *Conseillère Municipale*

Maison de quartier des Chartreux, 120 ter avenue Edouard Herriot

o Mercredi 2 mars, de 10h à 12h

Gisèle VIARDIN, *Conseillère Municipale*

Maison de quartier des Chartreux, 120 ter avenue Edouard Herriot

o Jeudi 3 mars, de 10h à 12h

François MANDELLI, *Conseiller Municipal*

Hôtel de Ville, place Alexandre Israël

o Vendredi 4 mars, de 17h à 18h

Pascal MOREAU, *Conseiller Municipal*

Maison de quartier des Marots, 23 rue Trouvassot

o Samedi 5 mars, de 10h à 12h

Flavienne LEMELLE, *Adjointe au Maire*

Siège de Troyes Champagne Métropole (salle Mielle), 1 place Robert Galley

o Samedi 5 mars, de 11h à 12h

Dominique DEHARBE, *Conseiller Municipal*

Accueil de Loisirs des Vassaules, 6 rue des Vassaules

Vous avez par ailleurs la possibilité de rencontrer chaque élu de la Ville de Troyes en prenant préalablement rendez-vous auprès du Secrétariat des élus au 03 25 42 33 24.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr